

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11774
23 juillet 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 338 (1973), 340 (1973), 341 (1973), 346 (1974), 362 (1974) et 368 (1975),

Prenant en considération la lettre datée du 14 juillet 1975 adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte (S/11757),

Ayant présent à l'esprit l'appel adressé par le Président du Conseil de sécurité au Gouvernement de la République arabe d'Egypte le 21 juillet 1975 (S/11771) et exprimant sa satisfaction devant la réponse du Gouvernement de la République arabe d'Egypte à cet appel (S/11771),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies, en date du 16 juillet 1975 (S/11758),

Exprime sa préoccupation devant l'état de tension qui continue à régner dans la région et l'absence de progrès en vue de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient,

1. Demande aux parties en cause d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité;
2. Décide de renouveler le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies pour une période de trois mois, soit jusqu'au 24 octobre 1975;
3. Prie le Secrétaire général de présenter, à la fin de cette période ou à tout moment d'ici là, un rapport sur la situation au Moyen-Orient et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).